

PRISE EN GARANTIE

La sellerie pour chiens de chasse est soumise à des contraintes extrêmes lors des actions de chasse.

La **garantie de 2 ans** de prise en charge par CaniHunt n'interviendra que dans le cas où, malgré tous les soins apportés à la confection de ses articles, un défaut manifeste de fabrication empêche la bonne utilisation.

La garantie sera prise en charge, soit par un remplacement si la sellerie est neuve, sans aucune utilisation, soit par une réparation à la charge de Canihunt.

Les produits selleries doivent être stockés dans un environnement sec, sans lumière directe du soleil, à une température de 20°C et à plat.

CaniHunt décline toute responsabilité en cas de blessure du chien.

Dans le cadre d'une demande de prise en garantie, 2 possibilités de réponses pourront être rédigées :

- Si votre demande est validée et que le produit est défectueux, nous vous transmettrons par mail une étiquette de transport pour l'envoi du colis à notre charge (si le retour du produit est jugé nécessaire), à réception de votre produit défectueux, un article neuf identique à celui désigné dans le dossier sera renvoyé à l'adresse indiquée dans votre dossier.

- Si votre demande n'est pas validée pour des raisons d'usures naturelles ou autres qui vous seront expliquées par retour de mail,

La garantie CaniHunt **ne couvre pas** :

- 1.** Les abus ou les mauvaises utilisations du produit ou non-respect des instructions d'entretien du produit.
- 2.** Les produits selleries percés ou déchirés suite à l'usure naturelle ou en lien avec l'activité du chien.
- 3.** Les événements de force majeure hors du contrôle de la société.
- 4.** Les modifications non autorisées apportées au produit.
- 5.** Toute dégradation sous différentes formes comme des déchirures, des coupures de fil, etc. causées par l'utilisation du produit, même avec peu de temps d'utilisation, le produit ne pourra en aucun cas faire objet d'une prise en garantie.